

# Réunion de Bureau du 8 juillet 2009

L'an deux mille neuf, le huit juillet, à dix huit heures trente, les membres du bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'AZAY-LE-RIDEAU, dûment convoqués, réunis à l'hôtel communautaire à Azay-le-Rideau, sous la Présidence de Monsieur Philippe BEAUVILLAIN, Président.

Étaient présents :

- M. VERDIER pour AZAY-LE-RIDEAU
- M. DURAND pour BREHEMONT
- M. HURTEVENT pour CHEILLÉ
- M. MASSARD pour LA CHAPELLE-AUX-NAUX
- M. VÉRON pour LIGNIERES DE TOURAINE
- M GUIMARD pour PONT DE RUAN
- Mme AZE pour RIGNY-USSE
- Mme VISCIERE pour RIVARENNES
- M.BOUISSOU pour SACHÉ
- M.LOIZON pour THILOUZE
- M. GOUBIN pour VALLERES
- M. BEAUVILLAIN pour VILLAINES LES ROCHERS

Le Président de la Communauté de Communes accueille les membres présents et ouvre la séance. Le dernier compte rendu est lu, aucune remarque n'étant apportée, il est accepté à l'unanimité.

Monsieur BOUISSOU est élu secrétaire de séance.

## TARIFICATION DES PRESTATIONS PROPOSEES PAR L'OT DU PAYS D'AZAY LE RIDEAU

Monsieur le Vice-Président en charge du tourisme présente à l'assemblée les différents tarifs des produits boutiques en vente à l'office de tourisme.

Produits	Prix d'achat TTC	Prix de vente conseillé
P Tablier Touraine	12,56 €	22 €
P Sets de table	2,27 €	4 €
P Magnet résine	1,85 €	3,80 €
P Magnet métal	0,96 €	2 €
P Mug bleu	2,39 €	5 €
P Mug noir	1,55 €	4 €
P Calendrier aquarelle	2,09 €	4 €
P Stylo gravé	3,42 €	7,20 €
P Guide du Routard	8,46 €	11,90 €
P Carte Loire à vélo	1,37 €	2 €
P Carte Touraine à vélo	4,93 €	8 €
P Livre de coloriage	2,78 €	4,50 €
P Livre d'activités chevaliers	4,62 €	6,50 €

Il propose aussi le tarif d'accès à la borne internet installée dans l'office de tourisme pour les touristes :

- 2 € les 10 premières min puis 1 € les 10 min supplémentaires
- Impression : 1 €

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 15 mai 2008 portant délégation au bureau de prendre toute décision concernant la fixation des tarifs et des droits prévus au profit de la Communauté de Communes du Pays d'Azay-le-Rideau qui n'ont pas de caractère fiscal.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le bureau communautaire valide les tarifs plus haut exposés pour la vente de produits boutiques et l'accès à internet pour les visiteurs de l'office de tourisme

### **ATTRIBUTION DE PRET TOURAINE CHINONNAIS INITIATIVE**

Monsieur le Vice-Président en charge du développement économique informe les membres présents que l'association « Touraine Chinonais Initiative » a accordé un prêt d'honneur lors de sa dernière commission d'octroi réunie le sept juillet :

- Madame MARCHANDEAU, pour la création d'une épicerie biologique sur la commune d'AZAY-LE-RIDEAU, prêt de 6 500 € sur 5 ans.

Afin de permettre la pérennité du fond d'avances remboursables, le principe est de verser à l'association une subvention correspondant à 10 % du montant des prêts accordés.

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 15 mai 2008 portant délégation au bureau du pouvoir de prendre toute décision concernant des subventions à accorder aux structures de droit privé dans la limite des crédits budgétaires ;

Après avoir délibéré à l'unanimité, le bureau communautaire accorde une subvention d'un montant de 650 € à l'association « Touraine Chinonais Initiative ».

### **CONVENTION CADRE DE FINANCEMENT PAR LA REGION CENTRE D'UN POSTE DE TECHNICIEN DE RIVIERE DANS LE CADRE DU CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE RESTAURATION DU VIEUX CHER ET DE L'INDRE AVAL.**

Monsieur le Président présente un projet de convention entre la Communauté de Communes du Pays d'Azay-le-Rideau et la Région Centre. Cette convention est bâtie sur le Contrat de Projets État-Région (CPER) 2007-2013, qui intègre un Volet Territorial concrétisant la volonté de s'engager dans une démarche de partenariat avec les différents territoires de projet de la région Centre. Ce volet traite notamment de la préservation de l'environnement, de la ressource en eau, de la valorisation du patrimoine naturel et des paysages, qui constitue l'une des priorités de la Directive Cadre sur l'Eau.

Cette convention a pour objet de définir les modalités de subvention par la Région Centre à la communauté de communes du Pays d'Azay-le-Rideau, selon des conditions établies, par la mise en œuvre d'un programme de restauration des cours d'eau et des zones humides sur les rivières Vieux Cher et Indre Aval pour restaurer le bon état des eaux et des milieux aquatiques conformément aux objectifs de la directive européenne cadre sur l'eau.

La présente convention est établie pour une durée de 4 ans et prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2008. Elle peut être prolongée par avenant si nécessaire selon les mêmes modalités que pour l'approbation de la convention initiale.

Le montant de la participation financière de la Région est défini forfaitairement à 19 631 € par an en fonctionnement.

Le calcul de cette subvention correspond à 50% des dépenses du poste de technicien de rivière et de fonctionnement associé. Par simplification ce montant est arrêté à un montant forfaitaire annuel.

Ces dépenses ont été évaluées en considérant les dépenses des années passées et prévisionnelles. Elles prennent en compte les salaires et charges d'un technicien de rivière, et toutes les dépenses de fonctionnement correspondantes.

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 15 mai 2008 portant délégation au bureau du pouvoir de prendre toute décision concernant la passation et la signature des contrats et conventions ayant un impact financier jusqu'à 10 000 €HT ou sans impact financier, sous réserve des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur.

Après avoir délibéré par 12 voix favorables sur 12 votants, autorise Monsieur le Président à signer cette convention.

## **VERSEMENT DE SUBVENTIONS AUX PARTICULIERS DANS LE CADRE DE L'OPAH**

Monsieur le Président présente à l'assemblée des dossiers relatifs à des demandes de subventions de particuliers dans le cadre de l'O.P.A.H. du Pays d'Azay-le-Rideau. Ces demandes ont été validées par le comité de pilotage de l'O.P.A.H. lors d'une réunion du 7 juillet 2009.

Le comité de pilotage de l'O.P.A.H. propose donc au bureau communautaire de se prononcer sur le versement de la subvention suivante.

### **Dans le cadre du volet « économie d'énergie » :**

- § 900 € à Mme. TESSIER, domicilié, 8, rue du Vivier à Lignièrès-de-Touraine pour l'installation d'une chaudière bois à son domicile.

Monsieur le président précise que cette subvention ne sera versée que sur justification de factures acquittées.

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 15 mai 2008 portant délégation au bureau du pouvoir de prendre toute décision concernant des subventions à accorder aux structures de droit privé dans la limite des crédits budgétaires ;

Après avoir délibéré à l'unanimité, le bureau communautaire accorde la subvention plus haut exposée.

## **VERSEMENT DE SUBVENTIONS AUX PARTICULIERS DANS LE CADRE DE L'OPERATION FACADES**

Monsieur le Président présente à l'assemblée des dossiers relatifs à des demandes de subventions de particuliers dans le cadre de l'opération façades du Pays d'Azay-le-Rideau. Ces demandes ont été validées par le comité de pilotage de l'opération façades lors de la réunion du 7 juillet 2009.

Le comité de pilotage de l'opération façades propose donc au bureau communautaire de se prononcer sur le versement des subventions suivantes.

- § à M. CHASSA pour le ravalement d'une façade d'habitation située au 38, rue principale à RIGNY-USSE :

- subvention CCPAR : 1 600 €
- subvention Conseil Régional : 2 400 €(part reversée à la CCPAR)

Soit 4 000 €

- § à M. et Mme CORNILLAUT pour la réfection d'un muret situé au 9, rue Adélaïde Richet à Azay-le-Rideau :

- subvention CCPAR : 1 484 €

- subvention Conseil Régional : 2 225 €(part reversée à la CCPAR)

Soit 3 709 €

§ à M. MOISSON pour la réfection d'une façade d'habitation située au 10, place de la République à Azay-le-Rideau :

- subvention CCPAR : 2 000 €
- subvention Conseil Régional : 3 000 €(part reversée à la CCPAR)

Soit 5 000 €

§ à M. UVETEAU pour la réfection de deux façades sur une maison d'habitation située au 10, rue du Commerce à Rivarennnes :

Façade n°1 :

- subvention CCPAR : 1 287 €
- subvention Conseil Régional : 1 929 €(part reversée à la CCPAR)

Soit 3 216 €

Façade n°2 :

- subvention CCPAR : 1 541 €
- subvention Conseil Régional : 2310 €(part reversée à la CCPAR)

Soit 3 851 €

Totale façades n° 1 et 2 :

- subvention CCPAR : 2 828 €
- subvention Conseil Régional : 4 239 €(part reversée à la CCPAR)

Soit 7 067 €

Monsieur le président précise que ces subventions ne seront versées que sur justification de factures acquittées.

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 15 mai 2008 portant délégation au bureau du pouvoir de prendre toute décision concernant des subventions à accorder aux structures de droit privé dans la limite des crédits budgétaires ;

Après avoir délibéré à l'unanimité, le bureau communautaire accorde les subventions plus haut exposées.

## **FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR DU PROCHAIN CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

- Ø Administration générale :
  - ✚ Avenant pôle social n°1
  - ✚ Panneaux d'entrée d'agglomération : choix du prestataire
  - ✚ Marché de travaux architecturaux du Musée de l'Osier et de la vannerie
  - ✚ Avenant contrat CAF-CEJ pour le développement du RAM
- Ø Tourisme
  - ✚ Mise en place d'une borne de camping-cars et convention avec Rigny-Ussé
- Ø Culture
  - ✚ Programmation cinématographique 2009-2010

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur le président propose que soit acheté un chariot pour l'antenne du RAM de Thilouze.
- Monsieur le Président indique qu'en septembre, il sera proposé au conseil communautaire une révision du règlement et des tarifs d'occupation du gymnase Bellevue.
- Monsieur BEAUVILLAIN confirme l'achat d'un broyeur qui sera mis à disposition des communes à partir de septembre.
- Monsieur HURTEVENT présente de bilan de L'OPAH. Ce bilan sera prochainement envoyé à toutes les communes.
- Monsieur GUIMARD présente l'expérience de la communauté de communes de Sainte-Maure de Touraine qui, à la suite de l'ORAC, a mis en place un système d'aides directes aux entrepreneurs. Monsieur GUIMARD propose d'étudier la mise en place de ce type d'aides pour 2010.
- Monsieur GUIMARD rappelle le projet de la CCPAR de mettre en place une taxe de séjour.
- Monsieur BOUISSOU rappelle le projet d'achat d'échelles de niveau à installer sur l'Indre. Il rappelle également le projet d'achats de garages à vélos.
- Monsieur BOUISSOU demande la validation de conventions d'entretien des zones d'activités avec les communes. Monsieur BEAUVILLAIN précise que ces conventions doivent être élaborées à partir des travaux du comité bâtiments- V.R.D. Un comité devra être programmé pour en discuter.
- Madame AZE déplore que le déroulement de l'enquête « petits commerces » ait manqué de confidentialité. Les documents ont été déposés directement chez les artisans. Ce fonctionnement a pu fausser le contenu de l'information collectée.
- Monsieur VERDIER informe qu'il rencontrera prochainement Claude ROIRON concernant l'avenir du collège et du gymnase. Des évolutions seront certainement constatées à l'avenir en raison de la modification probable de la carte scolaire.
- Monsieur VERDIER informe l'assemblée de la prochaine fermeture de la Maison du Plessis qui devrait de rapprocher de l'établissement de Bois Gibert. Il conviendra de travailler sur l'avenir du site du plessis. Un établissement recevant du public handicapé pourrait être une solution.
- Monsieur VERDIER indique qu'en septembre une réunion sera organisée avec la CCPAR et les communes d'Azay, Cheillé et Villaines les Rochers. Lors de cette réunion seront exposés les travaux des trois communes relatifs à la mise en place d'une navette de transport de voyageur vers la gare d'Azay-le-Rideau.
- Monsieur VERDIER informe qu'une réunion sera organisée en septembre ou octobre pour présenter l'analyse financière de la CCPAR.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président clôture la séance à 21H00.

La prochaine réunion de bureau communautaire aura lieu le mercredi 9 septembre 2009 à 18H30.